## COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :

En exercice: 29 Présents: 22 Procurations: 4 Absents: 3 Votants: 26 Pour: 21

Abstentions: 5

L'an deux mille quinze, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation: 13 mai 2015

**PRESENTS**: Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS**: Michel PASDELOUP à Geneviève FABRE, Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Nicole CHAUVET à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.

ABSENTS: Philippe STREMLER, Bruno BENOIST, Jennifer DURAND

Secrétaire de séance : Alain AUBERT

#### Nº 4307

Vu le code général des Collectivités territoriales, Vu le code de l'urbanisme.

#### **OBJET**:

Vu l'avis de France Domaine,

### Cession de parcelles

Considérant que la Commune de Seysses dispose d'un ensemble de parcelles situées rue Danièle Casanova, cadastrées section A sous les n° 1496, 1493, 1630, 1680, 1678 et 1676 soit un ensemble de 3.248 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de ces parcelles selon extrait de plan cadastral joint, pour un montant de 50 € H.T/m2, au profit de Monsieur PHAM VAN Jean-Pascal



Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer

- Décide la cession à titre onéreux des parcelles cadastrées section A n° 1496, 1493, 1630, 1680, 1678 et 1676, soit un ensemble de 3.248 m2, pour un montant de 50 euros HT/m² à Monsieur Jean-Pascal PHAM VAN.
- Précise que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession de ces parcelles seront supportés par l'acquéreur.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture

le: 2 6 MAI 2015

Affiché

le: 2 6 MAI 2015

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 22 mai 2015

Le Maire, Alain PACE